



UNION DEPARTEMENTALE CGT

Maison des Syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 Valence

Tél : 04 75 56 68 68

Mail : ud@cgt26.fr

Arrêtons les casseurs !

La réforme des retraites est la goutte d'eau qui fait déborder le vase !



Cette énième réforme des retraites, est un élément de plus, dans chantier de démolition de nos garanties collectives et de services publics.

En effet cela fait quarante ans, qu'au nom de la compétitivité, du progrès technologique, de la nécessité de faire des économies, pour rentrer dans les règles de l'ouverture à la concurrence et du libre marché, le Capital, le patronat et ses valets gouvernementaux, détruisent tous les outils construits au fil des années à travers nos luttes et qui permettaient de vivre et faire société.

Ils ne sont pas venus avec un bulldozer, car ils auraient eu à faire à une révolte générale, mais ont agi par petites touches et tout cela pour au nom du progrès et de l'intérêt général.

Quelques exemples :

- Privatisation, cessions, démantèlement et délocalisation de notre industrie et en particulier nos fleurons stratégiques.
- Fermeture des petits bureaux de poste, des centres des impôts de proximités, des écoles de village, des petits commerces.
- Mise à mort de notre sécurité sociale, de nos retraites, de notre système de santé par l'exonération des cotisations sociales pour les employeurs, ce qui se traduit par l'asphyxie de notre outil avec pour conséquence : déremboursements, démantèlement des hôpitaux de proximité, fermeture ou vente de nos laboratoires de recherche, non remplacement de départs dans les métiers de la santé et de la protection sociale.
- Allègements fiscaux pour les plus riches et sur les profits avec pour conséquences : le transfert au privé de pans entiers de tâches dévolues à l'état : Autoroutes, recherche et développement, sécurité civile, enseignement, transports, gestion des données des administrations, défense nationale.....

Ils se sont comportés comme des « termites » et ont complètement ou presque rongé et détruit nos édifices et structures de service au public.

Droit de grève / Questions Réponses

Je suis salarié de droit privé, dans une PME. Ai-je le droit de faire grève le 31 janvier 2023 ?

Oui, les salariés du privé ont le droit de faire grève sans déposer un préavis.

Il n'y a pas de syndicat dans mon entreprise. Est-ce que je peux faire grève le 31 janvier ?

Oui, tout salarié, syndiqué ou non, a le droit de faire grève dans son entreprise dès l'instant où il obéit à un mot d'ordre de grève formulé au plan national.

Est-ce que je dois me déclarer gréviste ?

L'employeur ne peut présumer qu'un salarié absent est gréviste. Il doit lui demander les motifs de son absence. C'est au salarié à se déclarer gréviste auprès de l'employeur.

Je veux faire grève. Comment ça marche ?

Vous pouvez faire une ou plusieurs heures de grève. Votre retenue de salaire sera proportionnelle au nombre d'heures de grèves.

Pour plus d'info, contactez

l'UD CGT 26

udcgt26@cgt26.org

Résultat :

- Education Nationale, Hôpitaux au bord de l'effondrement,
- Livraison du courrier tous les trois jours,
- Explosion du prix de l'électricité,
- la justice en état de délabrement,
- Mort des services publics, passage obligatoire par internet, avec la suppression des contacts Humains,
- La planète est en lambeaux et l'avenir de nos enfants bien compromis.

Alors OUI il est temps de se lever pour :

- dans un 1er temps obtenir le retour de la retraite à 60 ans à taux plein,
- Puis travailler sur comment nous voulons vivre avec une meilleure répartition des richesses.

Cela nous ouvrira des perspectives de progrès social et environnemental !!

Le 31 janvier 2023
Toutes et tous en grève
et aux manifestations !



Pour la Drôme :

Valence 14h30 champ de mars
Montélimar 14h devant le théâtre
Romans 10h place Jules NADI

Vous ne voulez pas en rester là! Ensemble, dans les syndicats, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom.....
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :.....
Âge : Profession :
Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à la CGT Drôme 17 rue Georges BIZET 26000 Valence.

Courriel: ud@cgt26.fr

Tél : 04 75 56 68 68

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

Valence, le 24 janvier 2023